



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E27909

VALABLE JUSQU'AU 28/11/2024

ÉDITÉ LE 17/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 402 505 093 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 107628143

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 107628143

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PROTIERE RENE PHILIPPE

225 RUE DES LOGES
69860 DEUX-GROSNE

Téléphone : 06 80 48 37 87

Fax :

Portable : 06 80 48 37 87

Site Internet :

E-mail : rene-philippe.protiere@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

PROTIERE RENE PHILIPPE DIRECTEUR

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	20/09/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	20/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/09/2022
o Ventilation mécanique	20/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.